



## **EXPERIMENTATION**

**A compter du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 31 mai 2023**

**de minuit à 5h**

La commune éteindra l'éclairage public pour un test.  
Si le test est positif, ce dispositif sera définitivement adopté.

### **Les avantages de ce dispositif :**

- Lutte contre la pollution lumineuse,
- Maitrise de la consommation énergétique,
- Pas d'émission de CO2
- Préservation de l'environnement
- Préservation de la biodiversité et de la qualité du ciel